



Lieu d'Accueil Enfants Parents

2 place du 8 Mai 1945

33 920 SAINT YZAN DE SOUDIAC

Tel LAEP : 07.75.10.83.09

Tel Communauté de Communes : 05.57.58.98.87

Mail : laep@latitude-nord-gironde.fr

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS
« LES PAPILLONS »**

SAINT YZAN DE SOUDIAC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LATITUDE NORD GIRONDE**

PREAMBULE

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « *Les Papillons* », est un espace Petite Enfance dédié aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) (père, mère) ou tout autre adulte référent ayant un lien de parenté. Il accueille également les futurs parents. Le cadre légal de cet établissement s'appuie sur le Référentiel National des LAEP.

L'accès y est gratuit et anonyme, sans réservation ou inscription au préalable.

Le LAEP est un espace d'échanges, de rencontres, de dialogues et de jeux.

Il est destiné à permettre aux parents ou familles de prendre du temps avec son enfants.

1) LES OBJECTIFS DU LAEP

- Favoriser des temps d'échanges avec d'autres adultes.
- Permettre de vivre un temps de qualité avec son enfant en dehors du domicile.
- Contribuer au lien social entre les familles, pour des parents au foyer ou nouveaux arrivants sur le canton et pour des familles isolées sans famille proche à proximité ...
- Encourager le partage d'expériences, d'émotions, dans l'écoute et le respect.
- Valoriser les compétences et l'épanouissement de chacun.
- Etre un espace ressource avec si besoin possibilité de réorientation.
- Accompagner et soutenir la parentalité.

2) FONCTIONNEMENT

Le LAEP « Les Papillons » est un service de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde. Il est situé 2 place du 8 mai 45 à Saint-Yzan-de-Soudiac.

Public accueilli

Le LAEP accueille toutes les familles souhaitant y venir, sans limite géographique.

Horaires d'ouvertures

- Lundi : 9h30 / 11h30
- Jeudi : 9h30 / 11h30 et 16h / 18h

Accès

Il n'y a pas d'horaires imposés pour les arrivées et les départs des familles, dans la limite des horaires d'ouverture du LAEP.

L'accès au LAEP est anonyme et gratuit. A des fins de statistiques (CAF et CDCLNG), seuls les prénoms des participants, l'âge des enfants présents, et la commune de résidence sont demandés.

3) ENCADREMENT

La Référente du LAEP :

Une professionnelle de la petite enfance, éducatrice de jeunes enfants, est la référente de ce lieu. Elle organise les différents plannings, ce qui est proposé durant les heures d'ouverture aux familles, et gère les relations partenariales. Elle est la garante du respect du règlement intérieur ainsi que de la mise en pratique des différentes missions de l'établissement.

Les accueillants :

Afin de concevoir un projet participatif avec la population du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix de faire appel à des Bénévoles pour accompagner la référente sur chaque séance. Ces bénévoles sont formés spécifiquement selon les recommandations et le référentiel de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

2 accueillants sont présents à chaque séance. La référente ainsi que la personne bénévole, ou 2 bénévoles, accueillent les familles. Elles sont garantes du respect des règles de vie en collectivité et des règles de sécurité.

Les principales valeurs qui animent les accueillants de ce lieu et qui guident leur posture sont : la bienveillance, l'écoute attentive, le non jugement, la neutralité, l'inconditionnalité de l'accueil, la discrétion et la confidentialité, le respect de la vie privée.

Les conditions d'accueil

Au sein du LAEP, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de son accompagnant. Aucun enfant ne peut être laissé aux accueillants.

- Les jeux sont à disposition : le rythme et l'envie des enfants guident les propositions.
- Il n'y a pas d'activité programmée.
- Café et infusion sont proposés.
- Afin de préserver l'intimité de chaque famille, les sujets abordés au sein du LAEP restent strictement confidentiels. Chaque parent fréquentant ce lieu est soumis au respect de cette discrétion.
- Les téléphones doivent être mis en mode « avion ».
- La contribution de tous au rangement de l'espace est demandée en fin de séance. Nous encourageons les parents à faire participer leur(s) enfant(s).

4) VIE DE GROUPE

Mesure d'hygiène

Le public accueilli doit se laver les mains (adultes et enfants), se déchausser ou mettre des surchaussures.

Le LAEP n'est pas en mesure d'accepter des adultes ou enfants contagieux et/ou fiévreux.

La collation des enfants est limitée aux tétées, prises de biberons, ou prises d'eau. Exception faite pour des événements proposés par la structure.

Vie de groupe et Responsabilité

Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, voir met en danger un autre enfant, l'adulte référent ou les accueillants interviennent en s'appuyant sur leurs connaissances du développement du jeune enfant.

Les familles sont tenues de respecter le matériel, les locaux, et le présent règlement du LAEP.

Le manquement aux règles peut entraîner une exclusion de ce lieu.

Les partenaires du LAEP

- La CAF : Elle est le partenaire principal de la structure. Elle est à l'origine de la création des LAEP en France,
- Le Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Savin : Le LAEP travaille en collaboration avec « reSopa », un réseau gratuit de soutien à la parentalité.
- Les communes de la CCLNG : Elles informent leur population sur l'existence du LAEP et les différentes actions menées.
- Les associations du territoire : La collaboration avec les différentes associations travaillant autour de l'enfance et de la parentalité est importante afin de proposer aux familles une offre globale et complémentaire.

Les animations et collaborations

Le Café des parents :

Sur une année civile, 4 Cafés des parents sont organisés le samedi matin, avec le plus souvent un thème prédéfini en amont par la Référente du LAEP. Selon le thème, le café des parents peut faire appel à un intervenant spécialisé.

ReSopa :

Des séances communes entre le LAEP et ce réseau de professionnels de la parentalité sont organisées 1 fois tous les 1 mois et demi sur une thématique différente. Elles apportent aux familles une complémentarité dans l'aide et les informations reçues, et aux accueillants un enrichissement mutuel de leurs pratiques.

Service Petite Enfance de la CDC :

Chaque année, le LAEP se joint aux autres structures du Service Petite Enfance de la CCLNG, afin d'organiser divers évènements à destination des familles du territoire, tels que le spectacle jeune public de fin d'année, ou la Journée de la Petite Enfance.

Le présent règlement est applicable à la date de sa validation par les instances de la CCLNG et pourra faire l'objet de modifications suite à une décision de ces mêmes instances

**Le Président
Eric HAPPERT**